



Hubert DE GABORY
Président de l'Îlot

Quand nous pensons à la réinsertion des personnes sortant de prison, les premiers mots qui viennent à l'esprit sont « logement », « emploi », « formation ». Bien plus tard, le mot « famille » apparaît. Et pourtant qu'est-ce qu'un homme ou une femme seule ? C'est une personne en souffrance car la solitude, l'ignorance des siens, voire leur hostilité sont une douleur sans répit.

La conscience qu'un être humain a besoin pour s'épanouir de liens sociaux et familiaux amène nos équipes à travailler cette facette essentielle de la réinsertion. Reprendre son rôle de fils, de frère ou de soeur, de parent, devenir à nouveau responsable de son enfant permet à toute une famille de se reconstruire. Et pour ceux qui n'ont pas ou plus de proches, nous créons des temps de convivialité à travers le partage de repas ou des ateliers animés par des bénévoles pour recréer du lien. S'ouvrir peu à peu à l'autre pour se découvrir entouré, c'est se sentir aidé et retrouver son utilité.

> SOMMAIRE

L'importance de la parentalité	P.2
Accueillir les femmes sortant de prison	P.3
Le rendez-vous théâtral du mercredi soir	P.3
Merci de nous avoir fait confiance	P.4
Témoignage	P.4

LA DIFFICILE CONDITION DES FEMMES DÉTENUES



Photo © Grégoire Korganow

100 % c'est le taux de femmes détenues ayant subi des violences avant l'incarcération.

Même si ces violences n'excusent pas les délits et crimes pour lesquels les femmes sont incarcérées, elles expliquent souvent la spirale infernale que connaissent ces femmes aux parcours brisés.

A l'Îlot, deux de nos cinq établissements accueillent des femmes et des familles. Nous rencontrons

régulièrement ces anciennes détenues qui, bien qu'étant très marginales au sein de la population carcérale (moins de 4%), ne bénéficient pas pour autant d'un statut de privilégié. Bien au contraire et ce dès le jugement les femmes sont pénalisées. Par exemple, rappelons que dans les cas d'homicide du conjoint, les femmes sont plus lourdement

condamnées que les hommes : de 15 à 20 ans de réclusion contre 7 ans en moyenne pour les hommes.

En détention, le principe de séparation entre les hommes et les femmes, imposé par le code de procédure pénale, conduit à des difficultés pour préparer

Elles ont un moindre accès aux activités, aux formations, au travail en prison et souffrent de solitude

la sortie et la réinsertion dans la société.

Elles ont un moindre accès aux activités, aux formations et

au travail en prison. Eloignées géographiquement de leurs proches à cause du peu d'établissements pouvant les recevoir, elles souffrent de solitude et voient leurs liens familiaux et sociaux se distendre, voire être totalement détruits. A l'Îlot, on aide ces femmes une fois sorties de prison à se reconstruire et à se projeter à nouveau dans l'avenir.

L'IMPORTANCE DE LA PARENTALITÉ

Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de Thuillier à Amiens a la particularité d'accueillir femmes et hommes souhaitant renouer des liens avec leurs enfants après la détention. Inscrit dans le projet de l'établissement, l'aide à la parentalité est une mission tout aussi importante que celle de retrouver un logement ou un emploi.

S'adapter aux situations de chacun

Ouvert en 1979, le CHRS de Thuillier accueille à l'origine des personnes sans abri. C'est en 1984 que l'établissement se transforme pour recevoir des familles en difficulté. **Les parcours des familles que nous accueillons sont jalonnés de ruptures et d'isolements successifs, très handicapants pour laisser la place à l'exercice de leur parentalité.** Cette problématique est amplifiée pour les mères qui ont été en prison, du fait d'un éloignement géographique de leurs proches imposé par le faible nombre d'établissements pénitentiaires pouvant les recevoir. Notre public diffère mais notre principe reste le même : **ne pas se substituer aux parents mais les accompagner dans leur parentalité.** Sylvie Stefanski, responsable de l'établissement de Thuillier nous explique que « *chaque famille a sa problématique, notre rôle est de nous adapter aux besoins de chacun : aider une mère à retrouver son autorité lorsqu'elle se trouve débordée par ses enfants, alerter sur une relation mère-enfant trop fusionnelle, ou faire comprendre que certains actes relèvent de la maltraitance* ».

Comment redevenir parent après la détention ?



Les effets de la prison sont connus : perte d'autonomie, désocialisation, difficulté de réinsertion dans la société, etc. Pour les pères et les mères condamnés à une peine d'emprisonnement, il est très difficile de garder son rôle de parent pendant la détention. **A la sortie, renouer avec ses enfants s'avère souvent compliqué, d'autant plus lorsqu'on est confronté à une situation de précarité.** Au CHRS de Thuillier, nous accueillons

aussi des pères qui sont sans solution de logement à la sortie de détention et qui souhaitent bénéficier d'un lieu pour se reconstruire et retisser des liens avec leurs enfants. Au-delà de l'hébergement, notre équipe les accompagne lors de la reprise progressive de contact. **Nous les aidons à préparer la venue de leurs enfants dans l'établissement** à travers des conseils simples mais parfois nécessaires tant certaines réalités ont été oubliées : penser à faire des provisions pour les repas, prévoir des activités adaptées à l'âge, ou simplement des petites attentions pour faciliter les retrouvailles et ce moment ensemble. La présence des travailleurs sociaux se veut rassurante sans être intrusive, notamment dans le cadre de visite médiatisée (visite en présence d'un travailleur social).

Notre projet : accueillir des femmes qui ont accouché en prison

Actuellement, nous bénéficions d'un agrément de la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS) qui nous permet d'accueillir des femmes avec uniquement des enfants de plus de 3 ans, sauf en cas de fratrie si l'aîné a plus de 3 ans. Nous ne pouvons pas recevoir les femmes ayant accouché en prison et qui sont libérées avec leurs bébés de moins de 3 ans et sans solution d'hébergement. Nous souhaitons élargir notre accueil à celles accompagnées d'enfants de moins de trois ans car nous avons régulièrement des demandes provenant de ces femmes particulièrement vulnérables. Ce projet nécessite l'embauche de professionnels de la petite enfance afin de répondre aux besoins spécifiques des mères et de leurs nouveaux-nés. **C'est grâce à la générosité de nos donateurs que nous pouvons développer de tels projets, pour être au plus près des besoins de celles et ceux qui ont connu la prison dans leur parcours de réinsertion.**



Photo © Inanis

AGIR DÈS LA SORTIE

ACCUEILLIR LES FEMMES SORTANT DE PRISON



Photo © Simiand

Bien qu'elles constituent moins de 4% de la population carcérale, **les femmes ont tout autant besoin que les hommes, voire plus pour celles en grande rupture sociale, d'un lieu pour se reconstruire après la détention.**

À Thuillier, en 2019, nous avons accueilli une femme au parcours particulier. Nathalie* était jeune surveillante de prison et a vu sa vie basculer le jour où elle est tombée amoureuse d'une personne détenue. Son histoire sentimentale l'a conduite à faire des erreurs préjudiciables pour elle et la personne incarcérée. La première consista à lui donner un portable pour pouvoir continuer à communiquer et la deuxième, qui l'envoya à son tour en détention, fut de l'aider à ne pas retourner en prison après une permission de sortie.

Condamnée pour complicité d'évasion, **Nathalie a connu l'autre face de la prison, celle des personnes détenues, et de la dureté du système carcéral.** Libérée,

elle se retrouve sans logement. Elle est alors hébergée pendant plusieurs mois par des amis mais cette situation ne pouvant perdurer, le centre communal d'action sociale l'oriente au CHRS de Thuillier où notre équipe l'accompagne dans un nouveau projet professionnel. Elle poursuit avec succès une formation en développement Web et retrouve facilement du travail.

En 2020, nous souhaitons accueillir davantage de femmes sortant de prison dans notre établissement de Thuillier. Pour mener à bien ce projet nous sommes en contact avec trois centres pénitentiaires de

la région (Bapaume, Beauvais et Liencourt) afin d'y assurer régulièrement des permanences comme c'est le cas pour notre établissement du Val-de-Marne qui se rend régulièrement à Fresnes (94) et à Fleury-Mérogis (91) pour aller à la rencontre des femmes détenues et préparer leur accueil.

*Le prénom a été modifié

♥
A l'Îlot, les CHRS du Val de Marne et de Thuillier à Amiens, ont développé un accompagnement spécifique pour les femmes qui sortent de prison ou en aménagement de peine.

VIVRE À L'ÎLOT

LE RENDEZ-VOUS THÉÂTRAL DU MERCREDI SOIR

Cela fait maintenant cinq mois que chaque mercredi, les comédiennes du Théâtre des Merveilles investissent notre centre de Chemin Vert afin d'offrir à nos résidents un moment d'expression artistique hors du temps et des préjugés.



Pour Thierry, participant à l'atelier « *Le théâtre nous permet de découvrir que nous sommes capables de faire une chose que nous ne pensions pas pouvoir faire.* »

Fruit de la rencontre de deux jeunes femmes, Jeanne Monot comédienne et Anne Vernet formée au théâtre social, le *Théâtre des Merveilles* est une association dont le but est de promouvoir la pratique théâtrale pour tous et surtout pour les personnes les plus éloignées des institutions culturelles, comme les personnes sortant de prison.

Et c'est ainsi que chaque mercredi, Jeanne et Anne animent un atelier-théâtre dans notre centre d'hébergement et de réinsertion sociale Chemin Vert à Paris. Pour Anne « *Le théâtre a de nombreux pouvoirs. C'est une immense source d'épanouissement, d'expression et de liberté, ce qui est un atout énorme pour des gens qui sont dans des moments de vie compliqués. L'aspect ludique leur offre un moment hors du temps pendant lequel ils peuvent être libres et s'exprimer sans être jugés. On travaille également ensemble la confiance et l'estime de soi, le rapport à soi et aussi aux autres.* » Travail qui entre en écho avec le soutien et l'accompagnement que notre équipe apportent à nos résidents de Chemin Vert dans leur rude parcours de réinsertion.

S'ENGAGER AVEC L'ÎLOT

MERCI DE NOUS AVOIR FAIT CONFIANCE

En 2019, ce sont plus de 1 500 nouveaux donateurs, qui nous ont fait confiance et qui ont été convaincus de l'utilité de notre mission, bien souvent tenue à l'écart des grands élans de compassion et de générosité. **Nous sommes très heureux qu'ils aient ainsi rejoint la chaîne de solidarité** que constituent les personnes qui, comme vous, contribuent à nos actions par le don. Votre soutien et votre fidélité sont essentiels **pour que nous continuions à aider les personnes les plus exclues, et tout particulièrement celles qui sortent de prison ou sous main de justice**, à retrouver une place dans notre société.

Cela passe en premier lieu par **un accueil** que nous souhaitons **ouvert et bienveillant**. Pour les personnes sans solution d'hébergement de logement, nous leur offrons un toit dans un de nos centres d'hébergement et de réinsertion sociale ou dans notre centre d'hébergement d'Amiens dédié aux situations d'urgence. Ensuite, **toute personne accueillie** dans un établissement de l'Îlot **est suivie par un travailleur social pour élaborer avec elle un projet individualisé et aborder tous les aspects de sa réinsertion**.

Mais pour que nous puissions **continuer à accomplir notre mission sociale, pérenniser nos projets ou en développer de nouveaux**, il nous est indispensable d'élargir notre communauté de donateurs réguliers. Car, **rien ne remplace l'efficacité du prélèvement automatique pour offrir aux sortants de prison une seconde chance**, en finançant de manière pérenne des actions qui ont un impact direct et concret sur leur retour à l'emploi et leur accès au logement.

Le don régulier par prélèvement automatique bénéficie des mêmes réductions d'impôt que le don ponctuel.

Plus que jamais, nous avons besoin de vous pour nous aider à agir dans la durée et lutter contre la récidive. N'hésitez pas à contacter Siham Talea si vous souhaitez des précisions sur cette modalité de dons à talea@ilot.asso.fr ou par téléphone : 01 43 14 33 31.

TÉMOIGNAGE



Marie V.
81 ans
donatrice depuis 2007

C'est toujours avec intérêt que je reçois vos comptes rendus qui témoignent de cette volonté généreuse guidant vos activités très concrètes. À travers elles, je devine toutes ces motivations profondes qui vous rendent « proches » et « aidants » auprès de « ces blessés de la vie ».

Votre présence leur permet de trouver enfin un sens à leur déroute et reprendre un vrai chemin de vie : quel parcours !

50 ans ! Marqués de confiance, de vigilance, de ténacité...

Merci pour cette humanité qui anime votre action et plus encore remet debout et vivant. Je vous reste unie par la pensée et le cœur. Qu'une joie profonde vous soit donnée en partage et anime vos nombreux projets.



Photo © Inanis

UN DON, UNE ACTION

60 € = Permet de fournir **un repas, midi et soir pendant une semaine** dans notre établissement d'urgence la Passerelle.

170 € = Permet à une personne de bénéficier **d'une semaine d'accompagnement** dans les ateliers d'insertion de l'Îlot à Amiens.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur le revenu (IR), votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 75% dans la limite de 552€. Au-delà et dans la limite de 20% de votre revenu imposable, la réduction est de 66%.
Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), votre don ouvre droit à une réduction de votre IFI de 75% dans la limite de 50 000€.



➤ Découvrez toute notre actualité sur notre site : www.ilot.asso.fr

➤ Devenez bénévole en nous contactant : benevoles@ilot.asso.fr

➤ Rejoignez-nous sur :

